



Compte rendu

Conseil de Concertation Locative

du Lundi 16 septembre 2019

Présents :

AFOC : Mr Michel Hanny

Absents (non excusés) :

CNL : Mme Delphine Cornilleau et Mr Malik Delmi

Méduane Habitat : Mme Coraline Simon, Mr Ibrahima Diop

Ordre du jour

- 1 : Présentation de l'enquête satisfaction triennale locataire
- 2 : Accord collectif sur les contrats d'entretien
- 3 : Point sur les programmes de réhabilitations
- 4 : Elaboration du nouveau plan de concertation locative

Début de la réunion : 17 h

1 : Présentation de l'enquête satisfaction triennale locataire

Madame Coraline Simon présente l'organisation de l'enquête triennale qui est actuellement achevée (enquête réalisée en juillet). L'enquête est organisée par L'Union Sociale pour l'Habitat et a été réalisée par le prestataire choisi par l'USH : la société Règle de 3. L'enquête était une enquête téléphonique et pour chaque bailleur le prestataire avait l'obligation d'interroger à minima 500 locataires. La restitution de l'enquête à Méduane Habitat sera faite courant octobre. Cette enquête sera également présentée au CA et aux salariés de Méduane Habitat et fera l'objet d'échanges lors des séances du Conseil de Concertation Locative.

Mr Hanny représentant de l'AFOC fait remarquer que l'enquête téléphonique peut ne pas être satisfaisante vu les nombreuses sollicitations des locataires par des démarcheurs, les locataires pouvant refuser de répondre à l'enquête. Mr Hanny prend cependant note de l'observation sur le minimum requis de 500 locataires à interroger, ce minimum étant toutefois un panel représentatif.

Mr Diop précise que cette enquête triennale est à différencier de l'enquête annuelle de satisfaction de Méduane Habitat a volontairement décidé d'organiser tous les ans pour évaluer le niveau de satisfaction de ses locataires. Cette enquête annuelle n'étant pas téléphonique, mais sur support papier. Ce point est évoqué pour apporter une réponse aux craintes de Mr Hanny de l'AFOC sur l'enquête téléphonique et le fait qu'au-delà de l'enquête triennale annuelle, Méduane Habitat s'astreint à évaluer annuellement le niveau de satisfaction de ses locataires.

2 : Accord collectif sur les contrats d'entretien

Il a été convenu avec l'AFOC de ne pas aborder ce point au vu de l'absence de la CNL. Il est prévu de réinscrire ce point au prochain CCL.

3 : Point sur les programmes de réhabilitations

Il est évoqué la réhabilitation du Mortier qui vient de s'achever. Mr Hanny représentant de l'AFOC fait remarquer la réussite de cette réhabilitation avec un sentiment de satisfaction générale. Un bémol est cependant apporté sur le seul motif de mécontentement qui existe : l'absence de volet roulant sur une des baies vitrées des logements du RDC. Cette absence étant propice au voyeurisme et étant un risque en matière de sécurisation des RDC.

Mr Diop indique à Mr Hanny qu'une solution d'occultation de cette baie vitrée sera mise en étude.

La future réhabilitation du Davout fait également l'objet d'échange. Mr Hanny témoigne de sa satisfaction sur la résidentialisation et la fermeture du site et son extension au box aériens du Davout. Mr Hanny informe que la ville souhaite faire une rétrocession foncière à Méduane Habitat afin que cet espace public soit désormais un espace privé, fermé et géré par Méduane Habitat.

Mr Diop évoque la réhabilitation du Jacques Richard et du Léo Lagrange. La dernière réunion de concertation locative avant le vote des locataires ayant lieu ce lundi 16 septembre 2019.

4 : Elaboration du nouveau plan de concertation locative

Il a été convenu avec l'AFOC de ne pas aborder ce point au vu de l'absence de la CNL. Il est prévu de réinscrire ce point au prochain CCL.

Fin de la réunion du Conseil de Concertation Locative à 18h30